



## Mon école refuse de me donner une convention de stage

Par **chrisdongo**, le **16/05/2022** à **16:33**

Bonjour j'ai besoin de votre aide,

Je suis étudiante en M1 dans une école de commerce avec pour obligation de faire un stage de 3 mois minimum afin de valider mon année.

Après presque 6 mois de recherche, sans l'aide de mon école (promesse faite au départ), je trouve un stage débutant en juin pour une durée de 6 mois.

C'est à ma grande surprise que la convention de stage éditée par mon entreprise est mixte, à savoir une partie à temps plein (les 4 premiers mois) et l'autre à temps partiel.

J'appelle donc l'école pour avoir des explications et au responsable de stage de me donner la réponse suivante :

la rentrée étant prévu en septembre il ne peut me faire une convention de stage à temps plein dépassant cette date, raison pour laquelle il me demande de solliciter l'entreprise pour leur faire la proposition d'un stage alterné pour les 2 mois restants ;

je ne suis pas éligible à une éventuelle rentrée décalée en janvier/mars (système que l'école propose) sous prétexte que j'ai effectué mon M1 selon la rentrée de septembre, et donc je ne peux plus changer pour l'année de M2.

A moi de lui signaler que je ne suis pas inscrit pour un Master 2, par conséquent cette règle ne saurait s'appliquer à moi pour la rentrée de septembre et de plus la rentrée décalée peut s'appliquer au cas par cas (propos du responsable de stage) et que je suis dans un cas de force majeure.

Au responsable de me répondre que j'ai déjà formulé des vœux pour intégrer un Master 2 à la rentrée prochaine donc il faut que je propose son système à l'entreprise qui souhaite m'accueillir.

Après plusieurs discussions infructueuses je fais quand même la proposition à l'entreprise qui refuse car n'étant pas à la recherche d'un stagiaire en alterné même pour une période de 2 mois.

Je retourne vers mon école qui me dit que c'est non négociable en me donnant les mêmes raisons citées plus haut.

Dans ces conditions, je perds mon stage que j'ai durement trouvé et donc une perte d'expérience dans mon cursus et je perds également mon année de Master 1 et les 11 k€ que j'ai payé à titre de scolarité car il faut obligatoirement un stage pour valider mon année.

J'aimerais savoir par

vos expériences les voies et moyens qui sont à ma disposition pour obtenir gain de cause.rnrnJe précise bien évidemment que je ne veux plus continuer dans cette école car c'est l'un des problèmes rencontrés parmi tant d'autres qui ne font pas l'objet de ma préoccupation aujourd'hui.